

Le thon rouge : un poisson à sang chaud, très recherché

<u>Auteur</u>: Jean-Marc FROMENTIN IFREMER, UMR MARBEC, Sète

Biologie et écologie

Date de création : Janvier 2016

Le thon rouge atlantique (*Thunnus thynnus*, Scombridae) se distribue sur l'ensemble de l'Atlantique Nord et de la Méditerranée et, dans une moindre mesure, dans l'Atlantique Sud (graphe). Il effectue d'importantes migrations entre les régions froides, où il se nourrit, et les régions plus chaudes dans lesquelles il se reproduit. À la différence des autres espèces de thons, qui sont tropicales ou subtropicales, le thon rouge est la seule espèce de thon qui réalise l'essentiel de son cycle de vie en eaux tempérées (figure 1). Il se déplace en bancs, mais les plus gros adultes peuvent être aussi solitaires. Le thon rouge occupe principalement les eaux de surface (entre 0 et 50 m), mais peut effectuer des plongées profondes (de 200 à 1 000 m).

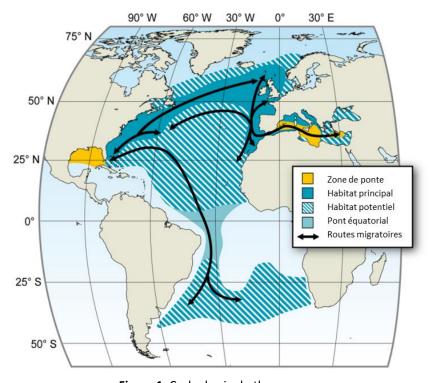


Figure 1. Cycle de vie du thon rouge.

Le thon rouge se situe à la fin de la chaîne alimentaire. Il a peu de prédateurs connus, si ce n'est l'orque et les grands requins pélagiques, mais il est lui-même un prédateur redoutable. Il se nourrit principalement de petits poissons pélagiques (anchois, sardine, hareng), ainsi que de calmars et de crevettes. À l'instar de certains requins, le thon rouge est capable d'endothermie : il peut maintenir certains organes clés à une température constante indépendamment de son environnement et, ainsi, nager et chasser en eaux froides ou chaudes (de 3 à 30 °C).

Le thon rouge peut vivre jusqu'à 40 ans ou plus. À l'âge de 30 ans, sa longueur est d'environ 3 m, et son poids approche, en moyenne, les 600 kg (mais la littérature mentionne la capture d'individus proches de la tonne) (photo 1).





Photo 1. Thon rouge capturé en mer d'Azov dans les années 1950. © Evgueny Romanov.

Le thon rouge devient adulte à l'âge de 4 ans en Méditerranée (soit à 120 cm et 30 kg), mais à 9 ans en Atlantique Ouest (190 cm – 150 kg). C'est aussi une espèce très féconde ; une seule femelle de 300 kg peut libérer plusieurs millions d'œufs en une seule saison de ponte. Cependant, seule une petite proportion des œufs et des larves survivra au-delà de quelques semaines. Les principales zones de ponte connues se trouvent sur le pourtour sud de la Méditerranée ainsi qu'aux îles Baléares, Sicile et Chypre.

L'abondance de thon rouge fluctue naturellement de manière importante dans l'espace et le temps. Ainsi, des analyses de séries temporelles de captures s'étendant de 1600 à 1950 ont montré la présence de fortes variations à long terme, probablement en réponse aux changements environnementaux. Par ailleurs, le thon rouge semble être un explorateur océanique insatiable, apparaissant et disparaissant de certaines zones géographiques distantes, comme la mer de Norvège, la mer Noire ou l'Atlantique équatorial.

Exploitation

Dans le bassin méditerranéen, le thon rouge est exploité par les hommes depuis le Néolithique. Les civilisations phénicienne et romaine, qui pratiquaient la pêche à la ligne ou à la senne de plage, ont ensuite établi une centaine de sites en Méditerranée pour exploiter les migrations saisonnières du thon rouge. À partir du xvi^e siècle, ces techniques furent progressivement remplacées par des engins fixes placés le long des côtes : les madragues (photo 2). Ces engins qui étaient associés à de véritables manufactures pour le conditionnement du poisson capturaient en moyenne 15 000 tonnes de thon par an. Au milieu du xx^e siècle, les madragues furent à leur tour supplantées par la palangre et la senne tournante, qui sont actuellement les modes de pêche dominants.





Photo 2. Opération de capture de thon rouge dans une madrague. © IFREMER.

Sur les 20 dernières années, la France, l'Espagne, l'Italie et le Japon sont les principaux pays pêcheurs, totalisant 60 % des captures. Cependant le thon rouge atlantique est exploité par plus d'une vingtaine de pays. Cette ressource est donc hautement partagée, et son diagnostic scientifique comme sa gestion ne peuvent être menés que dans un cadre international, rôle dévolu à la Commission internationale pour la conservation des thonidés atlantiques (CICTA).

Le phénomène majeur des dernières décennies reste l'essor du marché sashimi au sein duquel le thon rouge est une espèce « phare » à haute valeur marchande. Cette forte attractivité et des défaillances de gouvernance aux niveaux nationaux et internationaux ont conduit à une forte surcapacité, à savoir le déploiement d'une flottille de pêche ayant une capacité de capture bien supérieure au potentiel de production de la population. Cette surcapacité a conduit à une surexploitation qui a été identifiée par le comité scientifique de la Cicta en 1996. En 1998, la commission de la Cicta mettait en place un quota de l'ordre de 30 000 tonnes/an jusqu'en 2007, alors que l'avis scientifique préconisait un quota bien plus bas. De plus, ce quota était peu ou pas respecté par la plupart des pays, faute de contrôle et de volonté politique. En conséquence, les captures sont restées très élevées sur cette période, probablement aux alentours de 50 000 tonnes/an, dont environ 20 000 tonnes/an de captures illégales.

Suite aux pressions des ONG qui ont souligné l'incohérence entre l'avis du comité scientifique et sa gestion, la Commission de la CICTA a adopté en 2007 un plan de reconstitution du stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de Méditerranée. La première version de ce plan contenait plus d'une cinquantaine de mesures de conservation, de suivi et de contrôle des activités de pêche. Cependant, deux points clés n'étaient pas abordés : le quota (qui restait trop élevé) et la surcapacité. En 2008, un plan de réduction de la capacité de pêche et des mesures de contrôle contraignantes étaient également adoptés, mais le quota était toujours de 2 à 3 fois plus élevé que celui préconisé par les scientifiques. C'est finalement la demande d'inscription du thon rouge à l'annexe I de la CITES (Convention on International Trade of Endangered Species, en français : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), annexe qui interdit toute commercialisation internationale, par la principauté de Monaco qui a poussé la



commission de la CICTA à suivre l'avis scientifique et à adopter un quota bien plus bas (aux alentours de 13 500 tonnes entre 2010 et 2014).

Suite à l'instauration de ce plan de gestion, la situation du thon rouge s'est très nettement améliorée. Tout d'abord les captures ont très fortement diminué, aux alentours de 10 000 tonnes en 2010 et 2011, soit 5 fois moins qu'entre 1998 et 2007. La pêche illégale depuis 2008, même si elle n'est pas totalement éradiquée, semble avoir aussi fortement diminué grâce à un contrôle beaucoup plus important et efficace. Même s'il existe encore de fortes incertitudes dans l'évaluation, la communauté scientifique est aujourd'hui unanime pour attester du rétablissement de ce stock. Tous les indicateurs, que ce soit les estimations de mortalité par pêche ou d'abondance, les taux de capture des différentes pêcheries ou les indices d'abondance issus de suivis scientifiques se sont fortement redressés. Cependant ce rétablissement important et plus rapide qu'attendu a conduit certains États membres de la CICTA à demander une augmentation des quotas dès 2013, ce que la Commission a acté en 2014. L'enjeu des années futures restera donc la gouvernance ; il appartient maintenant à la commission de la CICTA de ne pas dilapider ce qui a été si durement acquis.

Pour en savoir plus :

- [1] Block B. A., Teo S. L. H., Walli A., Boustany A., Stokesbury M. J., Farwell C. J., Weng K. C., Dewar H. & D. Williams T., 2005. Electronic tagging and population structure of Atlantic bluefin tuna. *Nature*, 434, 1121-1127.
- [2] Fromentin J.-M. & Powers J. E., 2005. Atlantic bluefin tuna: population dynamics, ecology, fisheries and management. *Fish and Fisheries*, 6, 281-306.
- [3] Fromentin J.-M., Bonhommeau S., Arrizabalaga H. & Kell L. T., 2014. The spectre of uncertainty in management of exploited fish stocks: The illustrative case of Atlantic bluefin tuna. *Marine Policy*, 47, 8-14.
- [4] Galuardi B., Royer F., Golet W., Logan J., Neilson J. & Lutcavage M., 2010. Complex migration routes of Atlantic bluefin tuna (*Thunnus thynnus*) question current population structure paradigm. *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Science*, 67, 966-976.
- [5] Ravier C. & Fromentin J.-M., 2001. Long-term fluctuations in the Eastern Atlantic and Mediterranean bluefin tuna population. *ICES Journal of Marine Science*, 58, 1299-1317.
- [6] Rooker J. R., Secor D. H., DeMetrio G., Schloesser R., Block B. A. & Neilson J. D., 2008. Natal Homing and Connectivity in Atlantic Bluefin Tuna Populations. *Science*, 322, 742-744.